

## Fiche pédagogique - Retraitement comptable 2018

### Traitement des charges et produits des sections

### Activités subsidiaires et Remboursement de frais des CRA

### dans le logiciel ARCAAnH RTC

---

#### Table des matières

1. Introduction .....	2
2. Onglets concernés dans ARCAAnH RTC .....	3
3. Synthèse du traitement pour la section Remboursement de frais des CRA .....	4
4. Synthèse du traitement pour les activités subsidiaires .....	5
5. Schéma de synthèse de la saisie des phases des activités subsidiaires et la section RCRA .....	6
6. Exemple chiffré saisi dans ARCAAnH RTC .....	8
Etape 1 : Saisir la recette dans le compte 7087 de l'onglet 2-PC .....	8
Etape 2 : Saisir les charges directes consommées par l'EHPAD et enregistrées sur le budget H sur la section Remboursement de frais des RCRA dans l'onglet 3-SA .....	8
Etape 3 : Saisir les charges indirectes sur la section Remboursement de frais des RCRA dans l'onglet C_ind .....	9
Etape 4 : Contrôle de la cohérence de la saisie dans C_ind .....	10
Etape 5 : Contrôle final de la saisie dans l'onglet « Contrôle saisie RTC » .....	11

# 1. Introduction

Certaines charges des budgets annexes et des activités subsidiaires sont enregistrées comptablement sur le budget H. Il convient de les écarter des activités de soins car le RTC ne mesure que le coût des activités liées à l'Hospitalisation du budget H.

## Activités subsidiaires

Les activités subsidiaires sont au nombre de 4 :

- Rétrocession de médicaments
- Mise à disposition de personnel facturé
- Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
- Autres ventes de biens et services

Le budget H enregistre également les recettes de ces activités subsidiaires.

## Budgets annexes

Les charges des budgets annexes peuvent concerner tous les budgets annexes :

A	DNA et SIC - Dotation non affectée (DNA) et services industriels et commerciaux (SIC)
B	USLD - Unités de soins de longue durée (USLD)
C	Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes
E	EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
G	Groupements Hospitaliers de Territoire - EPS support
J	Maisons de retraite
L	CAT social - Centres d'aide par le travail - activité sociale
M	CAT prod et com - Centres d'aide par le travail - activités de production et de commercialisation
N	SSIAD - Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
P	L321-1 CASF - Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Les budgets annexes remboursent le budget H pour les charges qu'il leur a avancées.

Cette fiche a pour objectif d'expliquer comment écarter ces charges dans le classeur ARCA<sup>n</sup>H et comment traiter les produits et recettes correspondants.

Le choix a été fait de traiter les charges des budgets annexes et des activités subsidiaires au sein de la même fiche, même s'il n'y a aucun lien entre elles, le seul point commun étant l'enregistrement de charges dans le budget H.

## 2. Onglets concernés dans ARCAH RTC

Le classeur ARCAH traite les *produits* liés à ces sections dans 3 onglets :

- L'établissement saisie les recettes liées à ces sections dans **l'onglet 2-PC dans la colonne «Produits non déductibles : Recette liées aux act.subs. et RCRA (H) »**
  - o Certains comptes de recettes vont automatiquement dans cette colonne, du fait de leur libellé
  - o D'autres comptes de recettes sont à analyser pour isoler la part à imputer dans cette colonne qui regroupe les activités subsidiaires et les RCRA. Il s'agit des comptes ouverts sur la colonne (H).
- Les parties des recettes qui n'auront pas été affectées automatiquement à des activités subsidiaires et les RCRA sont à ventiler sur ces activités dans la partie supérieure de **l'onglet C ind.**

Le classeur ARCAH traite les *charges* liées à ces sections dans 3 onglets :

- L'établissement saisie les charges du budget H dans **l'onglet 2-PC.**
- **L'onglet 3-SA** dans lequel l'établissement impute les charges directes en euros consommées par ces sections. Il peut s'agir notamment de remboursements de stocks.
- **L'onglet C ind** dans lequel l'établissement impute en euros les charges indirectes des fonctions support
  - o En milieu d'onglet, les charges saisies en 3-SA sont reportés.
  - o Dans la partie inférieure de l'onglet, l'établissement saisira en euros les charges indirectes (=charges des fonctions support) correspondantes à ces sections.

La fiche détaille ces différentes parties.

### 3. Synthèse du traitement pour la section Remboursement de frais des CRA

- ▣ **Les budgets annexes remboursent le budget H de charges qu'ils ont consommées**
  - ▣ Cette recette provient du ou des budgets annexes qui est perçue par le budget H.
  - ▣ Ce remboursement, enregistré dans le compte de recette 7087, est saisi et classé en produit non déductible dans l'onglet 2-PC
  - ▣ Ce montant de recette est reporté sur la section RCRA dans l'onglet C\_ind afin de vérifier la cohérence des charges saisies dans 3-SA.
  - ▣ Dans ce même onglet, la différence entre le produit 7087 et les charges directes et indirectes est calculé. On s'attend à ce que le delta soit nul dans le cas de cette section.

- ▣ **Il existe 2 types de remboursements**

- ▣ En charges directes  
L'établissement impute les charges directes de consommations de stock de titre 2 et de titre 3 consommées par les budgets annexes dans l'onglet 3-SA.

Certains comptes ne peuvent pas être affectés au remboursement de façon directe car ils doivent rester dans le périmètre de la section de LGG pour le calcul du coût d'UO.

- Ex : les repas destinés aux budgets annexes restent sur la section de restauration dans l'onglet 3-SA

- ▣ En charges indirectes  
L'établissement impute en euros les charges indirectes des fonctions auxiliaires consommées par les budgets annexes dans l'onglet C\_ind sur la section RCRA (=charges indirectes)
  - Ex : isoler une quote part de pharmacien dans la section Pharmacie (soit par enquête ou par estimation)
  - Ex: isoler une part de restauration dans la section Restauration pour les EHPAD

## 4. Synthèse du traitement pour les activités subsidiaires

- ▣ **Ces activités subsidiaires génèrent des recettes.**
  - ▣ Cette recette provient du ou des budgets annexes est perçue par le budget H.
  - ▣ Ces activités annexes aux soins génèrent des recettes enregistrées comptablement dans des comptes spécifiques à saisir dans l'onglet 2-PC.
  - ▣ Ces recettes sont désormais classées en produits non déductibles.
  - ▣ Ces montants de recettes sont reportés dans l'onglet C\_ind afin de vérifier la cohérence des charges saisies dans 3-SA.
  - ▣ Le taux de marge du coût complet est calculé en calculant <recettes – charges nettes majorées> dans l'onglet C\_ind et devrait être positif.
  
- ▣ **Les charges des activités annexes aux soins sont enregistrées comptablement sur le budget H : il faut écarter les charges des activités de soins sur les sections « activités subsidiaires ».**
  - ▣ Charges directes

Si l'établissement a mis en place une UF pour chacune de ces activités dans son fichier de structure, il pourra imputer ces charges directes dans l'onglet 3-SA.  
Si l'établissement n'a pas d'UF pour ces activités, il n'impute aucune charge directe. Toutes les charges seront saisies en charges indirectes dans l'onglet C\_ind.
  
  - ▣ Charges indirectes

L'établissement impute en euros les charges indirectes des fonctions auxiliaires consommées par les activités subsidiaires dans l'onglet C\_ind sur la section RCRA (=charges indirectes)

    - Ex : isoler une quote part de pharmacien dans la section Pharmacie (soit par enquête ou par estimation)

## 5. Schéma de synthèse de la saisie des phases des activités subsidiaires et la section RCRA

Phase	Onglet concerné	Saisie sur la section RCRA	Saisie sur une section Act. Subs.
-------	-----------------	----------------------------	-----------------------------------

### Saisie de la recette dans l'onglet 2-PC

Recette 7087 pour les budgets annexes ou autre comptes pour les activités subsidiaires	Saisie dans l'onglet 2-PC La recette est classée en produit non déductible.	100 €	100€
--	--	-------	------

### Saisie des charges directes dans 3-SA

Charges directes consommées par les budgets annexes ou les act. Subs. et enregistrées dans le budget H	Saisie dans l'onglet 3-SA La recette est classée en produit non déductible.	60 €	50€
--	--	------	-----

### Saisie en euros des charges indirectes dans C\_ind

Charges indirectes	Saisie dans C_Ind	40€	30€
--------------------	-------------------	-----	-----

### Vérification de la cohérence de la saisie des charges et des recettes

Différence Recettes – Charges	Calculée dans C_ind	100€- 60€- 40€= 0 €	100€- 50€- 30€= 20€
-------------------------------	---------------------	------------------------------	------------------------------

**Cas des charges de personnels de restauration ou de blanchisseries enregistrés comptablement dans les budgets annexes.**

Plusieurs établissements nous ont signalé que du personnel de restauration ou de blanchisserie était enregistré comptablement dans les budgets annexes. L'établissement ne doit pas comptabiliser ces charges de personnels dans le RTC dont le périmètre reste le budget H. Dans le recueil des UO, l'établissement recueillera tout de même les UO produites pour les budgets annexes.

Ces établissements ne pourront pas comparer leur coût d'unité d'œuvre avec ceux du référentiel RTC.

## 6. Exemple chiffré saisi dans ARCAAnH RTC

**Exemple de saisie pour un établissement qui a un budget annexe EHPAD consommant des charges de médicaments à hauteur de 10 000€ et 4 000€ de fonction support restauration. L'établissement principal reçoit un remboursement de l'EHPAD à 14000€.**

Les étapes de saisies décrites ci-dessous peuvent s'appliquer à une activité subsidiaire.

### Etape 1 : Saisir la recette dans le compte 7087 de l'onglet 2-PC

L'établissement saisie ou importe son plan comptable. Le montant du 7087 correspond à celui de son compte financier.

Le logiciel met automatiquement le montant de cette recette dans la colonne « Activités subsidiaires et Remboursement des CRPA » (en orange).

Intitulé du compte	Montant issu de la balance (A)	Remplacement retraçable (B)	Montant retravaillé (C) = (A)-(B)	Total Charges et produits vendus (D) [L.61-616]	ECART (C) - (D)	Charges incorporables / Produits admissibles en atténuant des charges (E)	Charges non imposables et Produits non imposables Hors périmètre de RTC (F)	Produit non déductible / Produits de l'activité incorporable (G)	Produit net déductible : Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)
Remboursement de l'Etat par les CRPA	14 000,00 €		14 000,00 €	14 000,00 €	0,00				14 000,00 €

### Etape 2 : Saisir les charges directes consommées par l'EHPAD et enregistrées sur le budget H sur la section Remboursement de frais des RCRA dans l'onglet 3-SA

Les charges directes sont les charges dont la nature est différente des fonctions auxiliaires (restauration, blanchisserie, laboratoire,...). Peu de charges sont concernées.

En effet, à cette étape, l'établissement ne doit donc pas saisir de charges de la nature de ces fonctions.

Il peut s'agir de médicaments achetés par l'hôpital pour le budget annexe.

#### Onglet 3-SA

réaliser, par compte : reduits déductibles de l'ensemble des SA paramétrées	Type	%	%	%	CRPA		
	Libellé SA				Remboursements des frais des CRPA		
					CRPA		
Informations recueillies					Total CRP (A)	Montant total de l'onglet (B)	ECART (A) - (B) - doit être nul
Consommations de spécialités pharmaceutiques avec ANV non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS (R0211-483211C-483211F)					100 000,00	100 000,00	0,00
Consommations de spécialités pharmaceutiques avec ANV inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS (R0212-483212C-483212F)					1 231 043,28	1 231 043,28	0,00
Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU (R0213-483213C-483213F)					0,00	0,00	0,00
Consommations de produits vétérinaires (R0214-483214C-483214F)					0,00	0,00	0,00

Saisir les 10 000€ de médicaments achetés par l'hôpital dans l'onglet 3-SA



### Etape 3 : Saisir les charges indirectes sur la section Remboursement de frais des RCRA dans l'onglet C\_ind

Les charges indirectes sont celles des fonctions auxiliaires (restauration, blanchisserie, laboratoire, pharmacie....).

A cette étape, l'établissement doit saisir les charges de ces fonctions, consommées par les budgets annexes.

Il peut s'agir de repas fournis par l'hôpital pour le budget annexe.

#### Onglet C\_ind

Dans cet onglet, vous allez réaliser :				Type						
<ul style="list-style-type: none"> <li>La saisie des charges indirectes consommées par les activités subsidiaires et budgets annexes.</li> <li>Les recettes liées à ces activités et au remboursement de frais des CRAs ont été reportées de l'onglet CRP.</li> </ul>				Libellé SA						
				lib_jeu	lib_ju	lib_ju	lib_ju	lib_ju	lib_ju	lib_ju
				lib_jeu	lib_ju	lib_ju	lib_ju	lib_ju	lib_ju	lib_ju
1.01	0100	Hygiène hospitalière et vestiaires		0,00	13 586,89	OK				13 586,89
1.01	0100	Aide technique médicale		0,00	1 021,89	OK				1 021,89
1.01	0100	Stomatologie		0,00	0,00	OK				0,00
1.01_PANAU	0100	Restauration		4 000,00	256 000,00	OK				260 000,00
1.02_PANAU	0100	Services hôteliers		0,00	240 000,00	OK				240 000,00
1.02	0101	Blanchissage		0,00	0,00	OK				0,00
1.02	0102	Tirage des patients (hors SMUR)		0,00	0,00	OK				0,00
1.02	0103	Entretien-Maintenance		0,00	58 013,00	OK				58 013,00
1.02	0104	OD		0,00	210 272,00	OK				210 272,00
1.02	0105	OM		0,00	148 215,00	OK				148 215,00
1.02	0106	Accueil & Gestion des malades		0,00	277 400,00	OK				277 400,00
1.02_PANAU	0106	Services administratifs à caractère général		0,00	607 000,07	OK				607 000,07
1.02	0107	SALP -hors CLM C.L.I. syndicats et Garderie-Crèche		0,00	46 740,02	OK				46 740,02
1.02	0108	SALP-Personnel en adresse unique suite (CLM, C.L.I)		0,00	0,00	OK				0,00
1.02	0109	SALP-Synchrone		0,00	0,00	OK				0,00
1.02	0110	SALP-Garderie-Crèche		0,00	0,00	OK				0,00
1.02	0111	Structure Neurologie		0,00	100,00	OK				100,00
1.02	0112	Structure neurologie		0,00	67 423,70	OK				67 423,70
1.02_PANAU	0113	Laboratoire génB etHTN		0,00	70 750,01	OK				70 750,01

Saisir les charges des repas fournis par l'hôpital à l'EHPAD (4 000€)

## Etape 4 : Contrôle de la cohérence de la saisie dans C\_ind

Rappel des recettes saisies dans le 2-PC

Rappel des charges affectées en 3-SA (il n'y en a pas dans cet exemple)

Les charges indirectes concernées par les activités subsidiaires inscrites au titre à côté activités et au remboursement de frais des CRA ont à déduire du CRA					Rappel des recettes saisies dans le 2-PC									
Type	Libellé SA	ACT_2-PC	ACT_3-SA	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP
Recettes (produits sans déductibles) Report de 2-PC et à compléter à la saisie si nécessaire					Report des recettes 2-PC (A)	TOTAL C_ind (B)	ECART (A) - (B) sur le total							
701	Restes de produits finis				0,00	0,00	0,00							
702	Restes de produits intermédiaires				0,00	0,00	0,00							
703	Restes de produits rétrocessés				0,00	0,00	0,00							
704	Travaux				0,00	0,00	0,00							
705	Quotité				0,00	0,00	0,00							
706	Prestations de services				0,00	0,00	0,00							
707	Fournitures de médicaments				0,00	0,00	0,00							
708	Autres ventes de marchandises				0,00	0,00	0,00							
7081	Prestations effectuées aux voyageurs et accompagnés Clients				0,00	0,00	0,00							
7082	Prestations effectuées aux voyageurs et accompagnés Repas				0,00	0,00	0,00							
7083	Prestations effectuées aux voyageurs et accompagnés Téléphonie				0,00	0,00	0,00							
7084	Prestations effectuées aux voyageurs et accompagnés Autres				0,00	0,00	0,00							
7085	Licences diverses				0,00	0,00	0,00							
709	Vente à disposition de personnel hospitalier				0,00	0,00	0,00							
7097	Remboursements de frais par les CPPA				34 000,00	34 000,00	0,00							
7098	Autres produits d'activités annexes				0,00	0,00	0,00							

Les charges indirectes concernées par les activités subsidiaires inscrites au titre à côté activités et au remboursement de frais des CRA ont à déduire du CRA					Rappel des charges affectées en 3-SA (il n'y en a pas dans cet exemple)									
Type	Libellé SA	ACT_2-PC	ACT_3-SA	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP
RAPPEL DES CHARGES affectées dans l'onglet 3-SA (B)					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Processeurs fédéraux					Processeurs fédéraux									
Type	Libellé SA	ACT_2-PC	ACT_3-SA	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP	ACT_3-CP
TOTAL des charges de LM (C)					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des charges de LSG (D)					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL des charges de STR (E)					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL des charges de SAMT (F)					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL des charges indirectes (G)					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL des charges autres majorées (H) - (D) - (E)					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Marge sur coût complet taxable (H) - (A) - (F)					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taux de marge sur coût complet = (H) / (A)					0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Si vous avez des recettes sans charges, le message « Identifier des charges » s'affiche

Vérifier la cohérence de la différence entre recette et charges

Lorsque les règles comptables sont respectées, les charges des budgets annexes enregistrés sur le budget H sont égales au remboursement fait par le budget annexe à l'hôpital. Le taux de marge attendu sur la section RCRA est égal à 0.

## Etape 5 : Contrôle final de la saisie dans l'onglet « Contrôle saisie RTC »

Si l'indicateur est à « OK », des recettes et des charges ont été saisies.

Si l'indicateur est à « A saisir », l'établissement a des recettes mais n'a pas de charges : il doit identifier des charges pour l'activité dans l'onglet C\_ind.

Nom du contrôle	Descriptif du contrôle	Résultat du contrôle
<b>C_ind</b>		
C_ind_01	Retrocession de médicament : recettes avec charges	Ok
C_ind_02	Mise à disposition de personnel : recettes avec charges	Ok
C_ind_03	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants : recettes avec charges	A saisir
C_ind_04	Autres ventes de biens et services : recettes avec charges	Ok
C_ind_05	Section remboursement de frais des CRA : recettes avec charges	A saisir
C_ind_06	Toutes les alertes, colonne J, sont Ok	Ok

A saisir : l'établissement doit identifier des charges sur la section RCRA dans 3-SA et/ou C\_ind